

Q. Vous n'aviez pas de scierie à vous?—R. Non, mais un établissement de planage.

Q. Nous connaissons tous quelque chose du commerce de bois. J'ai un peu d'expérience moi-même. Vous ne preniez pas le bois rond à votre établissement de planage pour le scier et en faire des madriers, des planches, des solives et différentes choses comme cela, n'est-ce pas?—R. Non, nous ne pouvions pas faire cela. Nous ne scions pas le bois.

Q. Prenez le bois dont il est question dans ces factures. Prenez la première facture. Il y a 98 pièces de 2 x 8 et de 14 x 16. Elles n'étaient pas planées, mais grossières.—R. Non, elles n'étaient pas polies.

Q. Si vous désiriez du bois de ce genre à votre établissement de planage vous alliez en acheter d'un propriétaire de scierie ou d'un marchand de bois?—R. Sans doute.

Q. Alors, vous n'achetez pas le bois grossier ordinaire qui passe par votre établissement de Westport?—R. Non, nous polissons le bois, mais nous ne le scions pas.

Q. Vous êtes probablement comme les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de ceux qui ont des établissements de planage dans le pays?—R. Probablement.

Q. Vous achetez votre bois de ceux qui le produisent? Avez-vous déjà vendu du bois non poli à Ottawa avant cela?—R. Du bois non plané?

Q. Oui, du bois grossier comme celui que je vous ai indiqué.—R. Non, pas de bois grossier.

*Par M. Green:*

Q. Le fait que vous exploitiez l'établissement de planage de Westport vous mettait-il en mesure d'obtenir l'escompte de commerce ordinaire?—R. Oui, monsieur, c'est ce que j'ai expliqué.

Q. Cela vous mettait en mesure d'obtenir la commande et d'avoir l'escompte commercial ordinaire?—R. Oui, monsieur.

Q. C'est tout ce que vous avez eu?—R. Oui, monsieur.

*Par M. Carvell:*

Q. Aviez-vous fait des arrangements avec la compagnie McAuliffe-Davis au sujet de l'achat du bois avant de recevoir les commandes du ministère?—R. Non.

Q. Vous êtes allé là après avoir reçu les commandes, chaque fois?—R. Oui. Je puis dire que le secrétaire de la compagnie de bois est un de mes amis intimes et que nous discussions ensemble bien des choses—sociales et autres. Sachant que nous étions intéressés de si près à ce commerce, je ne puis dire absolument quelle a été ma conversation avec lui depuis des années que je le connais.

Q. Il est possible que vous ayez discuté cette question avec lui avant d'obtenir les commandes?—R. Je ne dirais pas positivement que je l'ai fait.

Q. Cependant, vous êtes sous l'impression que vous l'avez fait?—R. Non, je ne le pense pas.

*Par le Président:*

Q. Je remarque que vos en-têtes de lettres vous donnent comme un marchand en gros et en détail?—R. Oui, monsieur.

Q. Combien de temps avez-vous fait des affaires comme marchand de bois en gros et en détail?—R. Bien, comme je l'ai dit à M. Kyte, monsieur, lorsque j'ai trouvé que...

Q. Dites brièvement combien de temps vous avez fait des affaires comme marchand de bois en gros et en détail?—R. Depuis que je fais partie de la compagnie Westport.

Q. Combien de temps est-ce?—R. Depuis 1912, à l'automne.

Q. Deux ans avant que vous obteniez une commande pour des marchandises de ce genre?—R. Oui, monsieur.